



**LA MUNICIPALITE**  
D'ORMONT-DESSUS

Ormont-Dessus, le 08 mars 2022

**La Municipalité d'Ormont-Dessus**  
**au Conseil communal**

Préavis municipal n°04-2022, relatif à l'achat d'une chenillette de démonstration au prix de CHF 270'000.00

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Préambule**

Le présent préavis a pour but le renouvellement de la chenillette de la piste de fond. En raison de la crise sanitaire notamment, les délais de commande et de livraison sont très longs, tant pour les machines neuves que pour les machines de démonstration ou d'occasion, qui pour ces deux dernières sont rares. Il est donc nécessaire d'agir avec anticipation.

## **2. Situation**

La machine actuelle est une Kässbohrer d'une puissance de 160 cv. La commune en a fait l'acquisition en 1998, soit il y a 24 ans. La machine a donné entière satisfaction jusqu'à aujourd'hui, mais outre son âge, elle ne correspond plus aux développements et aux besoins nécessaires pour l'entretien des pistes de fond et des autres prestations assurées par la commune.

Les années passent ; la machine compte 7'908 heures d'utilisation et il devient de plus en plus difficile de trouver les pièces de remplacement nécessaires à la réparation, même pour celles les plus courantes.

En janvier 2022, M. Lucien Morerod, municipal, a accompagné en tant que passager le collaborateur de la voirie chargé de tracer le parcours. Il a pu constater que : dès que de la neige est dure, elle doit être fraisée avant de faire la trace, ce qui prend beaucoup de temps. Cette machine est hélas devenue obsolète, elle manque de puissance, et sa consommation de carburant est très élevée.

Avec la machine actuelle, le temps nécessaire pour effectuer le tracé sur toute sa longueur est de 8 heures. Avec la machine proposée, le temps pour le même parcours est de 4 heures seulement. On réduit donc le temps de moitié avec des performances de hautes qualités pour le façonnage des traces de ski, tant pour le style classique que pour la pratique du skating.

Durant la période d'essai d'une semaine, le temps de parcours réduit de moitié a été confirmé.

Cette machine est équipée de deux « trak tiller » (petites fraises indépendantes) qui se trouvent devant chaque traceur. Cela permet de travailler moins profondément la neige qu'avec la première fraise et ainsi d'approfondir seulement la trace de ski classique et il en ressort une qualité de piste parfaite pour les utilisateurs en divisant le temps de travail par deux !

Comme tout nouveau véhicule, on relèvera aussi la qualité de confort qui se traduit à l'avantage du conducteur, et de facto une réduction de la consommation de carburant avec la réduction du temps de travail de la machine.

La Municipalité a examiné 3 possibilités pour remplacer la machine de 1998 :

- Une machine neuve de marque Kässbohrer à CHF 280'020.00 (sans traceurs) ;
- Une machine d'occasion de 2017 avec 1770h, au prix de CHF 179'000.00 + TVA ;
- Une machine de démonstration ; celle présentée dans ce préavis.

Cette dameuse que la Municipalité vous propose d'acquérir aujourd'hui est une machine de démonstration de 2021, qui a 200 heures de travail à son compteur. Elle est de la marque Prinoth, version husky T5, munie d'un moteur Mercedes de 235 cv, 950 NM. Cette machine est à la pointe en termes de normes de pollution (Euro 5). Cette machine de démonstration est proposée au prix de **CHF 270'000.00** son prix neuve est de **CHF 310'400.00**

La Municipalité s'est encore penchée sur le coût de l'externalisation à un prestataire tiers, pour la préparation de la piste fond, sur la base de la moyenne des heures pratiquées par saison lors des dernières années, soit : env. 350 heures.

- 350 heures de machine par saison, à CHF 200.00 de l'heure = **CHF 70'000.00**.

La machine est aussi utilisée pour la préparation des parkings, du biathlon, du saut à ski ainsi que pour la manifestation Diablerets 3D ou encore pour l'événement « volley sur neige » qui se déroulent sur le terrain de football. Une demande de participation sera également déposée auprès du Fond d'équipement du sport vaudois.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à soutenir notre proposition et à prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS**

**Vu** Préavis municipal n°04-2022, relatif à l'achat d'une chenillette de démonstration pour l'entretien de la piste de fond et autres besoins présentés dans ce préavis, au prix de CHF 270'000.00 ;

**Ouï** les rapports des commissions chargées de l'étudier ;

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour de cette séance.

## DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à acheter la chenillette de démonstration d'un prix de CHF 270'000.00.
2. De l'autoriser à prélever sur les liquidités de la caisse communale et à imputer ce montant en déduction du fonds d'équipement touristique, prévu pour un tel investissement.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 mars 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Ch. Reber



La secrétaire municipale :

J. Markotic

Délégué municipal à disposition : M. Dario Pernet